



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 18
présents : 14
votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre,

le trente septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2024.

PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline, LAFABRIE Lucie et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM GERY Françoise, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, RAJAT Sonia.

POUVOIRS : Mme LAMOTTE Florence par Mme GERY Françoise, Mme LAFABRIE Lucie par M. FAVREAU Gilles.

ORDRE DU JOUR

SESSION ORDINAIRE

- Participation financière année scolaire 2024/2025 au contrat d'Association de l'Ecole Privée "Saint Charles Les Marronniers".
- Subvention classe maternelle (moins de 3 ans) année scolaire 2024/2025 à l'Ecole Privée "Saint Charles Les Marronniers".
- Modalités des tarifications des repas en cas de non-respect des réservations sur le Portail internet
- Attribution subventions 2024
- Demande de subvention exceptionnelle du FC VAL D'AIX
- Rapports annuels 2023 Service Assainissement Collectif et Non Collectif
- Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
- Cession débroussailluse ROUSSEAU et pulvérisateur BERTHOUD
- Cession de terrain par les Cts MEAUDRE Chemin des Balmes
- Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au Contrat d'Association Ecole Privée "Saint Charles Les Marronniers".
- Désignation d'un conseiller en charge des questions de défense
- Compte rendu de l'exercice des délégations
- Questions diverses :

* Proposition d'un projet de règlement intérieur de la Commune

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de M. le Maire d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Demande de versement de Fonds de Concours CCVAI
- Budget Principal 2024 : Décision Modificative n°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE LES MARRONNIERS CONTRIBUTION FINANCIERE 2024/2025

- A l'unanimité des membres présents ou représentés, décide en se référant aux dépenses de l'Ecole publique de l'année civile 2023, de fixer la participation à 883.25 € par élève domicilié à St Germain Laval fréquentant l'Ecole Privée " Saint Charles Les Marronniers" de St Germain Laval, à partir de l'âge de 3 ans, soit 40 élèves inscrits à la rentrée scolaire 2023.

La participation sera versée à des dates fixées en accord avec l'Ecole Privée.

La dépense est prélevée au compte 6558 "Autres contingents et participations obligatoires" du budget des exercices 2024 et 2025.

SUBVENTION CLASSE MATERNELLE ECOLE PRIVEE ANNEE 2024/2025

- décide à la majorité des membres présents ou représentés avec 10 voix « pour » et 6 voix « contre » d'allouer une subvention de 200 €. par élève de moins de trois ans des classes maternelles de l'Ecole Privée "Les Marronniers" de ST GERMAIN LAVAL, domicilié à SAINT GERMAIN LAVAL pour l'année scolaire 2024/2025, soit 1 élève inscrit à la rentrée scolaire 2024.

La participation sera versée à des dates fixées en accord avec l'Ecole Privée.

Prévoit la dépense au compte 6574 "Subventions de fonction. aux associations & autres organismes de droit privé" du budget des exercices 2024 et 2025.

MAJORATION DES TARIFS DE REPAS EN CAS DE NON-RESPECT DES RESERVATIONS SUR LE PORTAIL INTERNET

Suite à la mise en place d'un portail internet permettant aux parents de gérer les inscriptions et désinscriptions de leur(s) enfant(s) au restaurant scolaire et à la garderie. Il apparaît que quelques familles n'utilisent pas ce dispositif sans raison valable ou ne respectent pas les délais d'inscription. L'inscription doit se faire au plus tard le vendredi 12 heures, pour la semaine suivante. Ces non respects entraînant un surcroît de travail aux agents communaux et des soucis de gestion au niveau des repas.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

-DECIDE de voter les modalités des tarifications des repas en cas de non-respect des réservations :

*Si l'enfant avait réservé mais n'est pas présent : facturation du repas initial (soit 3.8 € à la rentrée de septembre 2024).

*Si l'enfant est présent mais n'avait pas réservé ou pas réservé dans les délais : facturation d'un supplément de 5 € au prix initial par repas soit un prix majoré à 8.80 € le repas.

-DIT que cette délibération prendra effet à partir du 4 novembre 2024.

-VALIDE la révision n°3 du règlement intérieur de garderie périscolaire et du restaurant scolaire annexé à la présente délibération, avec la mise en place des modalités des tarifications des repas en cas de non-respect des réservations.

- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ANNUELLES 2024

- Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de voter les subventions suivantes en 2024 ; étant précisé que leur versement est conditionné par la remise du dossier de demande de subvention par les associations :

BANQUE ALIMENTAIRE DE LA LOIRE	100 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100 €
FNACA	120 €

AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS	120 €
AS SPORTIVE DU COLLEGE	125 €
GERMANOISE DE LA CHASSE	132 €
PECHEURS DE L'AIX	132 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	150 €
AS LE COLOMBIER-LA BLEGNIERE	155 €
AIX TRAD	210 €
SOU DES ECOLES LAIQUES	220 €
COMITE DES FETES	220 €
VELO LOISIR VAL D AIX	225 €
ELAN DU VAL D'AIX	225 €
CLUB SPORTIF GERMANOIS	225 €
JUDO CLUB GERMANOIS	225 €
PING PONG CLUB GERMANOIS	225 €
CLUB DU TEMPS LIBRE	250 €
USEP	260 €
AS FAMILLES RURALES	300 €
ACTIV'AGE	450 €
AS LOCALE AIDE DOMICILE EN MILIEU RURAL	300 €
FANFARE	420 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE PAPIRE MASSON	730 €
SEL VAL D'AIX et ISABLE	100 €
DDEN	100 €
TOITS du VAL	100 €
RELAIS TRANSPORT SECOURS CATHOLIQUE	100 €
LES GERMANOISES MARCHENT POUR ELLES	125 €
CCAS	3 500 €

SUBVENTION ECOLE PUBLIQUE POUR SORTIES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Considérant l'intérêt pédagogique des voyages scolaires, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'allouer une subvention de 1 800 €. et de prélever la dépense au compte 65748 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du Budget 2024 de la Commune.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FC VAL D'AIX

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- D'accorder une subvention exceptionnelle de huit cents euros (800 €.) au Football Club Val d'Aix, Place du Village 42260 GREZOLLES
- De prélever la dépense au compte 65748 "Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du Budget 2024 de la Commune.

ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF 2023

- Adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux les délibérations.
- Décide de mettre en ligne les rapports et leur délibération sur le site www.services.eaufrance.fr.
- Décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

- RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

En application de l'article L. 2224.5 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance à l'Assemblée du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le Syndicat des eaux de la Bombarde.

CESSION DEBROUSSAILLEUSE ROUSSEAU ET PULVERISATEUR

-Approuve à l'unanimité la vente à M. Emmanuel COTE représentant de l'EARL LA ROSERAIE, 529 Chemin des Cassières 42260 CREMEAUX de :

*Une débroussailleuse ROUSSEAU type THEA 500 pour 16 000 €

*Un pulvérisateur BERTHOUD 400 pour 1 000 €.

- Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

- Mettre à jour l'inventaire comptable.

- CHEMIN DES BALMES : CESSION BANDE DE TERRAIN PAR CTS MEAUDRE

Considérant l'intérêt de régulariser la situation existante sur le terrain,

- Emet à l'unanimité, un avis favorable pour la cession gratuite de 80 m² au profit de la Commune de ST GERMAIN LAVAL par les Consorts MEAUDRE :

. M MEAUDRE Robert, 12 Rue Jean Racine 69120 VAULX EN VELIN,

. Mme SINCLAIR Juliette née MEAUDRE, 8 Villa Paul Promval du Carei 06500 MENTON,

. M MEAUDRE Jean Paul, 12 Rue Maurice Ravel 26100 ROMANS-SUR-ISERE

- Charge M. le Maire de la rédaction de l'acte administratif et autorise Mme Marie-Christine MURON, Première Adjointe au Maire à signer par délégation l'acte administratif à intervenir pour l'enregistrement de cette opération ainsi que toutes les pièces à intervenir.

- Prévoit d'inscrire les dépenses relatives à l'établissement de cet acte au compte 2111 « Terrains nus ».

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE PRIVEE LES MARRONNIERS

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL.

Suite à la démission de M. Léo GODARD en date du 5 janvier 2024, le Conseil Municipal, procède par vote à bulletins secrets à la désignation d'un représentant titulaire du Conseil Municipal au contrat d'association de l'Ecole Privée Mixte "Saint Charles Les Marronniers" :

- Mme MOUNIER Céline domiciliée 260 Rue Jean Boyer 42260 ST GERMAIN LAVAL, représentante titulaire.

- M. Jean-Michel BURELLIER, domicilié 680, Route de Magneux 42260 ST GERMAIN LAVAL, étant représentant suppléant.

- DESIGNATION D'UN CONSEILLER EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

Suite à la démission de M. Léo GODARD en date du 5 janvier 2024, l'assemblée désigne parmi leurs membres M. Mathieu HEMON domicilié 560, Chemin Charra 42260 SAINT GERMAIN LAVAL, Conseiller municipal de la Commune de SAINT GERMAIN LAVAL, correspondant délégué aux questions de défense.

DEMANDE DE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS CCVAI

- Décide de solliciter auprès de la CCVAI le versement d'un fonds de concours 2024 pour financer l'acquisition d'une autolaveuse et d'une tondeuse Iseki d'un montant total de 6 557 € HT.

BUDGET PRINCIPAL 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°1

- Emet un avis favorable pour les inscriptions budgétaires prévues par la décision modificative n°1 du Budget Principal 2024 afin d'intégrer à l'inventaire le bien sans maître cadastré C n° 1192.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2111 : Terrains nus		1 217.00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		1 217.00 €		
R 1328 : Autres subventions d'équip. non transf.				1 217.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales				1 217.00 €
Total		1 217.00 €		1 217.00 €
Total Général		1 217.00 €		1 217.00 €

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Compte-rendu à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de sa délégation reçue du Conseil Municipal par délibération du 26 mai 2020, à savoir :

* Décision du 23 septembre 2024 : Etude pour la révision du schéma directeur d'assainissement : Signature de l'acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions : Titulaire du marché : La Société Coopérative d'Etudes en Eau et Assainissement (C2EA), 222 - 224 Boulevard Gustave Flaubert - 63000 CLERMONT-FERRAND d'un montant total de 79 560 €. HT.

Sous-traitant : ALPS, Rue des Loubatières 42610 – ST GEORGES HAUTE VILLE d'un montant de 9 990 € HT soit 11 988 € TTC.

Prestations sous traitées : Inspection télévisée et curage des réseaux d'assainissement de ST GERMAIN LAVAL sur 3 700 mètres au maximum.

Montant hors TVA : de 9 990 € - Taux de TVA : 20% - Montant TTC 11 988 €.

* Décision du 23 septembre 2024 : Travaux de voirie communale 2023 :

Choix de l'offre de l'Entreprise Eiffage Route Centre Est, 770, Chemin du Moulin Tampon 42120 PERREUX pour réaliser les travaux de voirie communale 2023 d'un montant de 67 930 € HT, soit 81 516 € TTC.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

QUESTIONS DIVERSES

PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE

Le règlement intérieur est un document écrit qui fixe les dispositions générales relatives à l'organisation du travail, la discipline ainsi que les mesures d'application de la réglementation en matière de santé et de sécurité au travail dans la collectivité.

Il est destiné à tous les agents de la Commune de ST GERMAIN LAVAL, titulaires et non titulaires, pour les informer au mieux sur leurs droits, notamment en matière de congés, de formation, mais aussi sur leurs obligations, leurs responsabilités et sur les consignes de sécurité à respecter.

Conformément à la réglementation, le Comité Social Territorial du CDG42 va être saisi sur une proposition de règlement intérieur de la Commune de ST GERMAIN LAVAL.

MEDIATION AVEC SCI LAGON : Compte rendu de la médiation entre la SCI LAGON et la commune de St Germain Laval en date du 25 septembre 2024 à 15h à l'Ordre des avocats : 176 rue de Créqui, Lyon 3e.

CIMETIERE : La commission « cimetière » va revoir les emplacements à nettoyer suite à la reprise des tombes.

-REMERCIEMENTS / FUNERAILLES DE M. JULIEN PINAY (papa de Mme Pascale CHAVANNE)

La séance est levée à 23h. 20

PROCHAIN CM : mardi 5 novembre 2024 à 20h 30

En début de séance ordinaire du mardi cinq novembre deux mille vingt-quatre à 20 heures 30, dont la publication et les convocations ont été faites le vingt-huit octobre deux mille vingt-quatre, le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du trente septembre deux mille vingt-quatre comportant les délibérations n° 47/24 à 62/24 est approuvé par les membres présents ou représentés.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,


Jean-Claude RAYMOND.

Alexis COUBLE.

